

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Bélisle

<https://www.cadre21.org/membres/d77be53f73e40025f59a13e3>

Date d'obtention : 2023-09-28 02:14:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui donne un protocole clair à tous les intervenants et qui contient tout ce qu'il faut pour avoir toutes les informations pertinentes et nécessaires afin de bien traiter l'événement et bien accompagner l'élève

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une ligne directrice claire en plus de comprendre le rôle de chacun

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer et soutenir le jeûne durant le processus et lui faire sentir qu'il fait parti de la solution, sans jugement et d'un ton réconfortant.